

RAPPORT D'INVESTISSEMENT DURABLE 2023

SCOR Sustainable Euro Loans

Rapport établi en application des dispositions
du décret d'application de l'article 29
de la loi Energie – Climat

Document publié le 28.06.2024¹

Société de Gestion
SCOR Investment Partners SE
5, avenue Kléber 75016 Paris

¹ Modifié le 19.07.2024 suite à la mise à jour de
la méthodologie de calcul des indicateurs relatifs au carbone

DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 3 |
| ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS | 4 |
| ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE | 9 |
| STRATEGIE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES | 10 |
| INFORMATION IMPORTANTE | 14 |

INTRODUCTION

SCOR Sustainable Euro Loans est un fonds professionnel spécialisé qui a pour objectif de gestion d'atteindre un niveau élevé de revenus tout en visant à préserver le capital au long de la période d'investissement recommandée, tout en intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).. En effet, l'ensemble des actifs détenus en portefeuille suit un processus d'investissement durable qui se repose essentiellement sur la note extra-financière de chacun des émetteurs.

S'agissant de la gestion de la trésorerie :

- les dépôts seront réalisés dans des établissements bénéficiant d'une notation extra-financière,
- les OPC monétaires sélectionnés devront bénéficier d'un label durable (de type ISR) et ne bénéficieront donc pas nécessairement d'une notation extra-financière.

La gestion du Fonds Professionnel Spécialisé est totalement discrétionnaire.

Au cours des deux dernières années, le fonds a adopté puis renforcé une démarche d'investissement durable spécifique :

- le 13 décembre 2021, le fonds SCOR Euro Loans a formalisé et publié une approche d'investissement durable, devenant ainsi SCOR Sustainable Euro Loans,
- en décembre 2021, le fonds a été classé Article 8 selon le règlement européen Sustainable Finance Disclosure (SFDR), pour rendre compte de ses nouvelles caractéristiques ESG,
- le 1er janvier 2022, le fonds a reçu le label LuxFLAG ESG pour sa stratégie de notation ESG interne et les caractéristiques ESG intégrée à l'objectif de gestion. Celui-ci a été renouvelé le 1er janvier 2023 puis le 1^{er} octobre 2023.

En termes d'application pratique, le fonds articule sa stratégie d'investissement durable selon le schéma suivant :

- un ensemble d'exclusions ciblées, intégrant tant la politique d'exclusion de la société de gestion (disponible dans le Manuel d'investissement durable, publié sur le site de SCOR Investment Partners) que les exclusions spécifiques du fonds (exclusion des émetteurs les moins bien notés en termes d'ESG),
- 100% du fonds (hors liquidités) sera investi dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques Environnementales et Sociales promues par le fonds, telles que définies dans les annexes SFDR du prospectus afférent,
- une obligation d'obtenir une note ESG moyenne du fonds supérieure ou égale à la note ESG moyenne des 80% des émetteurs les mieux notés de l'univers d'investissement,
- un engagement auprès des émetteurs afin d'améliorer leur transparence et de les sensibiliser aux meilleurs pratiques de durabilité.

ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

Le fonds SCOR Sustainable Euro Loans ne possède pas de stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Toutefois, une analyse de l'empreinte carbone des investissements est effectuée sur une base annuelle.

Les entreprises dans l'univers de cette classe d'actif (Corporate Loans) ne sont généralement pas soumises à des obligations réglementaires de publication de leurs données carbone. Par conséquent, SCOR Investment Partners utilise pour les données 2023 les estimations des émissions carbonées fournies par Moody's. Auparavant les données ISS ESG étaient utilisées, la comparaison avec les années précédentes n'est donc pas pertinente. Le changement de fournisseur a été décidé afin d'avoir un modèle d'estimation plus adapté à notre univers d'investissement.

La photographie qui en résulte n'est qu'un indicateur à un moment donné et fournit peu d'informations sur l'approche ou l'engagement des émetteurs en ce qui concerne le risque climatique en général et le risque lié aux émissions de gaz à effet de serre en particulier.

L'évaluation de l'empreinte carbone repose sur un certain nombre d'hypothèses et de conventions, dont la ventilation des émissions de gaz à effet de serre selon le type :

- **Scope 1** : production directe de gaz à effet de serre à partir de la consommation de combustibles fossiles,
- **Scope 2** : production indirecte de gaz à effet de serre à partir de la consommation d'énergie, qui consomme elle-même des combustibles fossiles,
- **Scope 3** : autres formes de production de gaz à effet de serre liées aux activités de l'émetteur.

Les données pour le scope 1 et 2 sont des estimations basées sur des comparables sectoriels globaux et ne tiennent donc pas compte des spécificités de chaque entreprise. Le scope 3 n'est pas estimé compte tenu des biais que cela impliquerait.

L'analyse carbone est réalisée sur l'ensemble du portefeuille, hors liquidités.

| EMISSIONS CARBONE ASSOCIEES AU PORTEFEUILLE (SCOPE 1 & 2) ² | |
|---|---|
| Au 31.12.2023 | |
| Emissions carbone | tCO₂e |
| Emissions carbone Scope 1 | 6 741 |
| Emissions carbone Scope 2 | 7 501 |
| Total des émissions carbone financées | 14 241 |
| Empreinte carbone | tCO₂e / Million EUR investi |
| Empreinte carbone Scope 1 | 13 |
| Empreinte carbone Scope 2 | 15 |
| Empreinte carbone Scope 1 et 2 | 28 |
| % actifs couverts par les émissions carbonées | |
| Publiées | 5% |
| Estimées | 84% |
| Non disponible | 12% |
| WACI (Weighted Average Carbon Intensity) | tCO₂e / Million EUR CA |
| WACI Scope 1 | 24 |
| WACI Scope 2 | 32 |
| WACI Scope 1 et 2 | 57 |
| % actifs couverts par les émissions carbonées | |
| Publiées | 5% |
| Estimées | 85% |
| Non disponible | 10% |

² Les indicateurs relatifs au carbone sont calculés pour l'ensemble des investissements pour lesquels les émissions carbone, le chiffre d'affaires et/ou la valeur d'entreprise sont disponibles.

EMISSIONS ET INTENSITE CARBONE PAR SECTEUR

Au 31.12.2023

| Secteur | Emissions carbone financées (tCO₂e) | Emissions carbone financées (% du portefeuille) | Empreinte carbone (tCO₂e / Million EUR investi) | Intensité carbone (tCO₂e / Million EUR CA) |
|-------------------------------------|---|--|---|--|
| Automobiles & Components | 55 | 0% | 7 | 13 |
| Building Materials | 4 | 0% | 0 | 0 |
| Capital Goods | 17 | 0% | 1 | 2 |
| Chemicals | 1 692 | 12% | 52 | 117 |
| Commercial Services | 2 209 | 16% | 18 | 88 |
| Consumer Products | 1 814 | 13% | 55 | 68 |
| Consumer Services | 25 | 0% | 2 | 4 |
| Containers & Packaging | 605 | 4% | 39 | 88 |
| Energy | 58 | 0% | 12 | 25 |
| Food & Beverages | 5 688 | 40% | 108 | 149 |
| Health Care | 655 | 5% | 6 | 19 |
| Hotels & Gaming | 228 | 2% | 26 | 72 |
| Information Technology | 234 | 2% | 3 | 30 |
| Media & Entertainment | 0 | 0% | 0 | 0 |
| Retailing | 781 | 5% | 34 | 30 |
| Telecom Services | 175 | 1% | 11 | 38 |
| Transportation | 2 | 0% | 1 | 1 |

TOP 10 DES ENTREPRISES EN PORTEFEUILLE EMETTANT LE PLUS DE CARBONE

Au 31.12.2023

| Nom de l'entreprise | Secteur | Emissions carbone financées (tCO ₂ e) | Emissions carbone financées (%) |
|---------------------------------|------------------------|--|---------------------------------|
| CHARLES & ALICE SASU | Food and Beverage | 2 589 | 18% |
| ARTISAN NEWCO BV | Food and Beverage | 2 333 | 16% |
| BOOST HOLDINGS 2 | Consumer Products | 1 784 | 13% |
| NOURYON FINANCE BV | Chemicals | 1 438 | 10% |
| AD EDUCATION SASU | Commercial Services | 1 009 | 7% |
| EDUCATION GROUP SAS/THE | Commercial Services | 646 | 5% |
| WEENER PLASTICS GROUP BV | Containers & Packaging | 588 | 4% |
| VINCENT BIDCO BV | Food and Beverage | 546 | 4% |
| STAMINA BIDCO BV | Healthcare | 416 | 3% |
| FOOD RETAIL SOLUTIONS SL | Retailing | 322 | 2% |

SCOR Investment Partners, tout comme ISS ESG, prend en compte la stratégie climatique des entreprises investies lors de leur notation ESG dans leur méthodologie de notation interne et ce de deux manières :

- d'un point de vue qualitatif, en étudiant les stratégies et solutions mises en place par les entreprises afin de diminuer leur empreinte carbone sur les scopes 1, 2 et 3,
- d'un point de vue quantitatif, en observant l'empreinte carbone des entreprises investies et son évolution à travers le temps.

Ces éléments font parties intégrantes de l'analyse ESG menée par SCOR Investment Partners et par ses fournisseurs de données en amont de l'investissement.

Par ailleurs, conscient de l'urgence d'agir contre le réchauffement climatique, et en accord avec les engagements conséquents de la politique climatique du groupe SCOR, SCOR Investment Partners a pris des mesures pour ne pas investir dans des entreprises ou des projets impliqués dans les activités et secteurs suivants :

- le secteur du charbon thermique, que les entreprises ou les projets financés construisent des centrales à charbon, extraient du charbon, ou produisent de l'électricité à partir du charbon. Le niveau effectif retenu pour les activités liées au charbon est de 1% du chiffre d'affaires. Ce seuil permet de refléter l'incertitude liée à la qualité des données exploitées, ainsi que de ne pas pénaliser les émetteurs sur le point de quitter ce type d'activité,
- le secteur des hydrocarbures, c'est-à-dire les entreprises ou les projets financés impliqués dans la chaîne de production conventionnelle ou non conventionnelle de pétrole et de gaz (upstream, midstream, downstream). SCOR Investment Partners s'appuie sur la classification Bloomberg pour la mise en place de ces exclusions. Les secteurs concernés sont Oil & Gas, Pipelines, et Gas.

A l'heure actuelle SCOR Investment Partners n'intègre pas l'analyse de scénarios climatiques dans la gestion de son portefeuille.

L'évaluation des données carbone relatives au fonds est effectuée sur une base annuelle.

ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

Depuis août 2021, SCOR Investment Partners intègre dans son analyse ESG des émetteurs leur traitement de la biodiversité. Les questions posées par l'équipe d'investissement durable portent notamment sur :

- l'exposition aux risques et opportunités liés à la biodiversité,
- l'existence d'une politique sur le traitement de la biodiversité,
- l'information des employés, fournisseurs et autres parties prenantes sur le sujet,
- le financement d'actions pour la protection et la restauration de la biodiversité.

Cette analyse ne permet pas à l'heure actuelle de mesurer la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. SCOR Investment Partners reste cependant à l'écoute des avancées du marché financier et s'implique dans les recherches associées à ce sujet, notamment grâce à son implication dans le groupe de travail dédié à la biodiversité de l'Institut de la finance durable (ex-Finance for Tomorrow).

En 2023, SCOR Investment Partners a également établi un partenariat avec la Fondation de la Mer qui a pour objectif de développer un cadre d'analyse des impacts directs et indirects des entreprises sur l'écosystème marin.

STRATEGIE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

Identification des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Les risques ESG sont pris en compte dans la gestion des actifs de SCOR Sustainable Euro Loans au même titre que les risques financiers.

Ce risque de durabilité résulte du changement climatique (dit « risque physique ») ou de la façon dont les entreprises répondent à ce changement climatique (dit « risque de transition »). Les facteurs sociaux (tels que les inégalités salariales, la discrimination, les mauvaises conditions de travail, des pratiques dangereuses liées à la santé et sécurité des employés, etc.) et les facteurs de gouvernance (par exemple violation d'accords internationaux, corruption, fraude, etc.) peuvent aussi se traduire par des risques de durabilité.

Le niveau d'exposition au risque des entreprises dans lesquels SCOR Sustainable Euro Loans investit dépend de plusieurs facteurs : le secteur, la localisation, la zone de chalandise, la structure de sa chaîne de valeurs, ainsi que de caractéristiques propres aux entreprises. Pour chacun des investissements réalisés par le fonds, dans le cadre de l'évaluation ESG, l'équipe d'investissement durable identifie le niveau de risque ESG et la qualité de gestion de ce risque par l'entreprise.

Ces risques sont notamment relatifs à l'environnement – changement climatique, biodiversité, pollution, etc. - aux aspects sociaux - conditions de travail, diversité, respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption.

Ainsi, lors de l'analyse des entreprises et des projets dans lequel il investit, le fonds intègre l'analyse d'indicateurs ESG, notamment ceux listés ci-dessous, afin d'évaluer sa performance ESG. Ces critères sont analysés à la fois dans une optique de risque et d'opportunité.

| | |
|----------------------|---|
| ENVIRONNEMENT | <ul style="list-style-type: none"> • Le climat (risques physiques et risques de transition) • L'économie circulaire • La gestion des déchets, • La gestion de l'eau • La biodiversité |
| SOCIAL | <ul style="list-style-type: none"> • La santé et la sécurité • Les droits humains • Les conditions de travail • La diversité • La sécurité des données • La transition juste • La chaîne d'approvisionnement |
| GOUVERNANCE | <ul style="list-style-type: none"> • L'indépendance des organes de direction • L'éthique professionnelle |

Par ailleurs, SCOR Sustainable Euro Loans prend en compte les incidences négatives les plus matérielles définies par la SFDR.

Evaluation des risques liés à la prise en compte des critères ESG

L'évaluation ESG des émetteurs est réalisée ex-ante et fait partie du processus d'investissement. La méthodologie d'évaluation des risques ESG est revue annuellement.

Les politiques d'exclusions sont appliquées préalablement à toute évaluation initiale. Ensuite, en parallèle de l'analyse financière de la nouvelle transaction potentielle, les équipes d'investissement demandent à l'équipe d'investissement durable de fournir une notation ESG qui sera prise en compte dans leur évaluation finale.

Le risque de chacun des critères est évalué ainsi que les mesures mises en place par les émetteurs pour les adresser. Une analyse des controverses inhérentes à chaque émetteur est également effectuée et peut avoir une incidence sur la notation. Enfin, l'équipe d'investissement durable peut entrer dans un processus d'engagement pour transparence avec les émetteurs afin d'améliorer leurs pratiques et de réduire leurs risques de durabilité.

Une fois que le fonds est investi dans un émetteur, la notation ESG de ce dernier est mise à jour tous les 18 mois. Des événements exceptionnels, tels que la découverte d'une nouvelle controverse majeure, peuvent conduire à une révision anticipée de la notation ESG d'un émetteur.

Priorisation des risques liés à la prise en compte des critères ESG

SCOR Investment Partners hiérarchise les critères ESG en fonction de leur matérialité, mais aussi en fonction de la disponibilité et de la qualité des données.

Si l'émetteur dispose d'une note ESG attribuée par le fournisseur de données externe, les risques de durabilité pris en compte sont ceux identifiés par ce fournisseur.

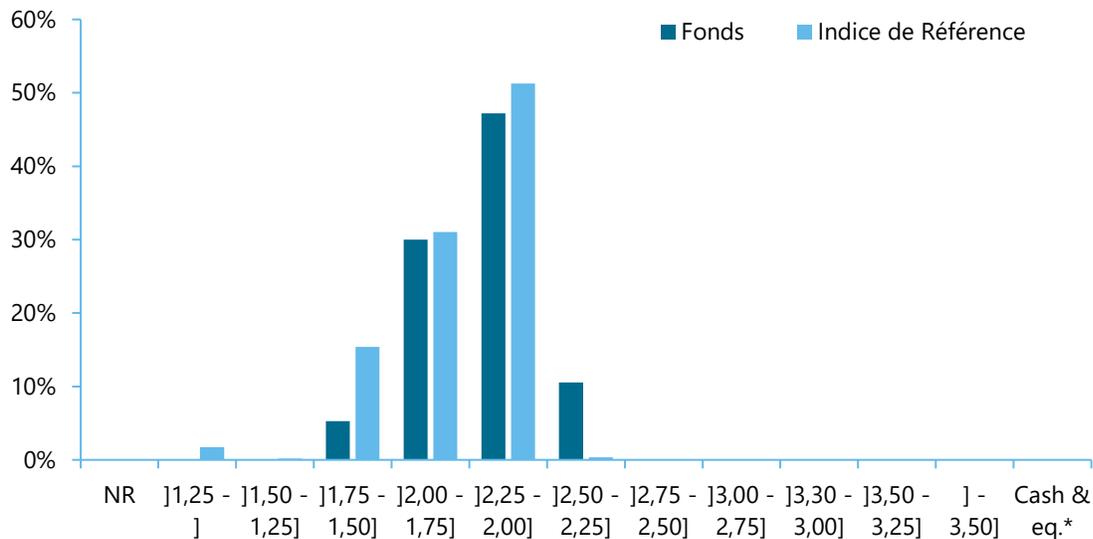
SCOR Investment Partners utilise un seul fournisseur de données ESG : ISS ESG. La notation ESG de ISS ESG s'appuie sur plus de 800 indicateurs, dont environ 90% sont spécifiques à un secteur. Pour chaque secteur, 5 questions clés représentent plus de 50% du poids global de la notation.

Si l'émetteur du titre ne dispose pas de notation ESG de la part d'ISS ESG, l'équipe d'investissement durable utilise une méthodologie interne d'identification des risques, basée sur la classification Sustainable Accounting Standards Board (SASB), qui détermine les questions ESG pertinentes et spécifiques à chacun des 77 sous-secteurs, ainsi que sur l'expertise sectorielle des analystes de l'équipe.

Ainsi, l'équipe d'investissement durable met en avant les risques prioritaires pour chaque entreprise (intensité, risque d'occurrence, émergence de nouveaux risques et gestion des risques actuels, etc). Par ailleurs, l'équipe d'investissement durable vérifie régulièrement que le modèle utilisé par ISS ESG est cohérent avec celui développé en interne.

| TABLEAU DE COUVERTURE | | |
|--|---------------|---------------|
| Au 31.12.2023 | | |
| Total d'émetteurs | 128 | |
| Actif sous gestion total (M€) | 595 | |
| Emetteurs notés | | |
| Total | 128 | 100.0% |
| <i>Méthodologie externe</i> | 7 | 5.47% |
| <i>Méthodologie interne</i> | 121 | 94.53% |
| Actif sous gestion notés (hors cash & équivalent) | | |
| Total | 554 M€ | 100.0% |
| <i>Méthodologie externe</i> | 23 M€ | 4.11% |
| <i>Méthodologie interne</i> | 531 M€ | 95.89% |

REPARTITION DES POSITIONS DU FONDS SCOR SUSTAINABLE EURO LOANS ET DE SON UNIVER D'INVESTISSEMENT PAR NOTE
En % de l'actif net au 31.12.2023



*Cash & equivalent

| TABLEAU DE MOYENNE | | | |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Au 31.12.2023 | | | |
| | Max | Moyenne | Min |
| Total | 2.48 | 2.04 | 1.64 |
| <i>Méthodologie externe</i> | 2.10 | 1.96 | 1.66 |
| <i>Méthodologie interne</i> | 2.48 | 2.04 | 1.64 |

Gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Le risque physique, le risque de transition, le risque de contentieux ainsi que les risques sociaux et de gouvernance sont pris en compte lors de l'évaluation des émetteurs. En fonction de leur pertinence, ils sont identifiés et analysés dans le commentaire de l'analyste, qu'ils soient internes ou externes.

Ces risques sont intégrés au processus d'investissement et au processus de contrôle des risques s'ils s'avèrent être des risques qui pourraient avoir une incidence négative importante sur la valeur d'investissement et affecter la rentabilité du fonds.

INFORMATION IMPORTANTE

Ce document est établi par SCOR Investment Partners SE, société de gestion de droit français.

Ce document est produit à titre d'information uniquement. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni une proposition ou un conseil en investissement.

La décision d'investir dans les fonds promus dans ce document doit tenir compte de l'ensemble des caractéristiques et de tous les objectifs de ces derniers tels que décrits dans leur documentation juridique ou réglementaire respective.

SCOR Investment Partners SE, société européenne au capital de 15 500 000 € est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° GP-09000006. Siège social : 5, avenue Kléber 75016 Paris – France - RCS Paris 510 235 815.

SCOR Investment Partners SE, 2024, tous droits réservés.

Document publié le 27.06.2024



SCOR
INVESTMENT PARTNERS

5 avenue Kléber

75975 Paris Cedex 16

France

+33 (0)1 53 64 65 50

scorip.sales@scor.com

www.scor-ip.com